DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 20 juin 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s): Monsieur Jean-Philippe MAURER ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Marcel

BAUER ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF

<u>Excusé(s)</u>: Monsieur Mathieu CAHN, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s):

<u>Rapporteur</u>: Monsieur Philippe MEYER

N° CD/2016/077 - Pôle d'archéologie interdépartemental rhénan (PAIR) - 3226 Proposition de convention pour le dépôt de vestiges archéologiques mobiliers et la mise à disposition de sites

archéologiques appartenant au Département.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Départemental approuve les termes du projet de convention pour le dépôt de vestiges archéologiques mobiliers et la mise à disposition de sites archéologiques appartenant au Département au profit du Pôle Archéologique Interdépartemental Rhénan (PAIR), joint en annexe, et autorise le président à signer cette convention.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Francine THOMAS

Accusé de réception N°: 067-226700011-20160620-lmc1101011-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 23/06/16

Adopté à l'unanimité

Le Président, Frédéric BIERRY